CONTRAT QUARTIERS 2030

CHARTE



CONVERGENCE PROGRAMMATION
BAILLEURS/TRÉLAZÉ/ALM

ÉVALUATION
CONTINUE







MOBILISATION
DES POLITIQUES D'INSERTION



GUSP

GESTION URBAINE ET SOCIALE
DE PROXIMITÉ



PARTICIPATION
DES HABITANTS/USAGERS

VILLE DE TRÉLAZÉ



GESTION TERRITORIALISÉE

PRÉAMBULE





La GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité) vise à **améliorer le cadre de vie dans les quartiers de Trélazé, en favorisant la concertation et les actions partenariales entre habitants, institutions, bailleurs sociaux, associations et autres partenaires.**

La présente charte établit les principes, objectifs et modalités de mise en œuvre de la GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité) dans les quartiers de Trélazé. Elle vise à **promouvoir un cadre de vie harmonieux, sécurisé et inclusif, en s'appuyant sur la participation active des habitants et la coopération entre les partenaires locaux.**

Cette démarche s'inscrit dans une logique de **développement durable, d'amélioration du lien social et de gestion concertée des espaces publics et collectifs.** La mise en place de la GUSP est un engagement de l'ensemble des signataires du Contrat Quartiers 2030, Contrat de ville de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole pour les quartiers d'Angers et de Trélazé. ■

LA GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ

C'EST UNE **DÉMARCHE COLLECTIVE** AVEC L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES

- Ville de Trélazé
- État
- Bailleurs
- Angers Loire Métropole
- Habitants
- Locataires
- Associations
- Conseil Citoyen

QUI PART D'UN **DIAGNOSTIC DU QUARTIER**

- Balades urbaines
- Enquêtes
- Avis Conseil de Quartier
- Recueil Paroles d'Acteurs du Quartier
- Données Chiffrées
- Rencontres Pied de Bâtiment

À PARTIR DUQUEL ON ÉLABORE UN **PLAN D'ACTION**

1.
2.
3.

QUI SUIT PLUSIEURS

Contrat Quartiers 2030

- De mobilisation pour l'emploi dans les quartiers
- De lien social et de moyens de s'émanciper
- D'adaptations aux transitions dans les quartiers
- De sécurité et de tranquillité dans les quartiers

PRIORITAIRES

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

À L'ÉCHELLE DES QUARTIERS

- Sur-entretien, tranquillité
- Concertation, sensibilisation, animation lien social vivre ensemble
- Gestion des déchets, encombrants - épaves, petits travaux
- Personnel de proximité formation et soutien

VERS UNE AMBITION PARTAGÉE

- Rendre le quartier apaisé
- Consolider la gestion urbaine
- Renforcer les mobilités
- Améliorer l'attractivité & valoriser le cadre de vie
- Améliorer la sécurité & la tranquillité
- Améliorer la gestion des déchets



NOS LEVIERS

- Pour & avec les habitants
- Valoriser les initiatives existantes & en initier de nouvelles
- Développer & renforcer les réseaux et les coopérations

OBJECTIFS DE LA GUSP



AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES HABITANTS DES QUARTIERS

Permettre le maintien d'un cadre de vie agréable pour les habitants en assurant notamment des missions d'entretien, de propreté et de valorisation des espaces publics, des parties communes des résidences d'habitat social et collectifs. Cela inclut notamment les voiries, espaces verts, aires de jeux, halls d'immeubles...



RENFORCER LE LIEN SOCIAL AU SEIN DES QUARTIERS

Mettre en place des actions visant à **favoriser la rencontre et les échanges entre les habitants,** l'occupation positive des espaces, permettre et encourager la convivialité et prévenir les conflits.



IMPLIQUER LES HABITANTS ET PROMOUVOIR LA PARTICIPATION CITOYENNE

Associer les habitants, notamment via le Conseil citoyen de Trélazé, **aux décisions concernant leur cadre de vie.** Cette implication peut se faire au moyen de différents outils incluant le diagnostic, la construction de projets ou l'implication dans une action concrète.



PRÉVENIR LES INCIVILITÉS ET LES CONFLITS

Sensibiliser les habitants aux règles de vie en collectivité, ainsi qu'au respect du cadre de vie de chacun à l'aide notamment d'actions de médiation sociales.



CRÉER UN ESPACE DE COORDINATION ET DE COCONSTRUCTION ENTRE LES ACTEURS LOCAUX

Créer une **synergie entre les acteurs institutionnels, les bailleurs sociaux, les associations, les habitants et les autres acteurs du quartier** (exemple : commerçants) pour œuvrer de manière collective à une gestion efficace du quartier.

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA GUSP

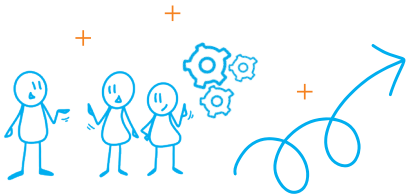
CONCERTATION : la GUSP repose sur un **dialogue constant entre les différentes parties prenantes** (élus, techniciens, habitants, associations…).

PROXIMITÉ : les **actions portées** dans le cadre de la GUSP sont menées **au plus près des besoins des habitants** et se font **via une présence des acteurs sur le terrain.**

TRANSPARENCE ET COMMUNICATION : les actions portées dans le cadre de la GUSP font l'objet d'une **communication** qui est **partagée à l'ensemble des parties prenantes.**

INCLUSION : la démarche de GUSP vise à **prendre en compte l'ensemble des populations des quartiers** (âge, culture, situation sociale…) avec pour objectif de **répondre au mieux aux besoins de chacun.**

DURABILITÉ : les projets portés dans le cadre de la GUSP ont vocation à **s'inscrire dans la durée dans une vision à long terme.** Le cadre contractuel de la GUSP est celui du Contrat Quartiers 2030 et des conventions d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) qui arriveront à échéance en fin d'année 2030.



RÔLES ET ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

VILLE DE TRÉLAZÉ

La Ville de Trélazé **coordonne et anime la démarche de GUSP** pour les quartiers de Trélazé.

Elle **mobilise** également **ses services** (services techniques, solidarités, tranquillité publique...) aussi bien au niveau de la **réflexion** que de la **mise en place d'actions concrètes.**

La Ville de Trélazé peut soutenir des actions visant à **l'amélioration du cadre de vie des habitants** en mobilisant notamment des subventions ou des dispositifs.

La Ville de Trélazé travaille également à la **mobilisation** et à **l'implication des habitants** par des dispositifs institués, comme le Conseil citoyen des quartiers du Grand Bellevue et de Gide Colomb, ou d'actions de concertation et de réunions publiques.



LES BAILLEURS SOCIAUX

Les bailleurs sociaux, présents au sein des quartiers prioritaires, assurent **l'entretien et la maintenance des logements, ainsi que des parties communes,** intérieures comme extérieures. Par le biais de dispositifs comme l'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), leurs crédits de droit commun ou le mécénat, les bailleurs sociaux **participent au financement d'actions** visant à améliorer les conditions de vie des habitants.

Les bailleurs facilitent la **communication, auprès de leurs locataires, des actions soutenues** dans le cadre de la GUSP.

L'ÉTAT

L'État assure le **pilotage local de la politique de la ville via la Préfecture de Maine-et-Loire** en lien avec les signataires du Contrat de ville. Il est signataire et cofinanceur du Contrat de ville d'Angers Loire Métropole, Quartiers 2030.

À ce titre, il **contribue,** via du copilotage ou de la participation, aux instances de pilotage du Contrat de ville et **participe à l'élaboration de la GUSP dans les quartiers.**

L'État engage les moyens nécessaires au **suivi du Plan d'action** (abattement Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), crédits du Contrat de ville, droit commun...).

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

La communauté urbaine Angers Loire Métropole assure le **suivi de la GUSP** à l'échelle communautaire. Elle **anime** notamment **les instances de pilotage du Contrat de ville** Quartiers 2030.

Angers Loire Métropole participe à **l'élaboration des plans d'action et valide ceux relevant de ses compétences,** afin de mobiliser ses moyens nécessaires à leur mise en œuvre en propre.

LES ACTEURS LOCAUX

Les partenaires du territoire, notamment associatifs, mettent en place des **actions d'animation, de médiation ou de sensibilisation.** Ils contribuent également à l'identification des besoins spécifiques de chaque quartier et les partagent auprès des autres partenaires.

Dans une logique participative, les acteurs locaux peuvent également **accompagner les habitants dans leurs projets ou initiatives visant à améliorer le cadre de vie.**



LES HABITANTS

Les habitants, notamment les **conseillers citoyens, participent aux diagnostics et ateliers de concertation** organisés par les différents partenaires et à l'évaluation des actions.

Au quotidien, ils font part de leurs **observations ainsi que des différents dysfonctionnements** qu'ils peuvent observer. Ils proposent également des **idées et des initiatives** pour améliorer leur cadre de vie.

Ils participent également à des **actions collectives** organisées sur leur quartier (actions de nettoyage, animation culturelle…).

LES SERVICES DE PROXIMITÉ

Les services de proximité (Ville de Trélazé, Angers Loire Métropole, bailleurs…) interviennent pour **l'entretien et la réparation de leurs espaces respectifs,** en collaboration avec d'autres acteurs pour assurer une cohérence des interventions. Ces interventions de la GUSP du quotidien se font principalement en mobilisant leur droit commun.

Ils répondent aux **signalements des habitants** et leur apportent une **solution** dans un délai raisonnable, dans la mesure du possible.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

DIAGNOSTICS

Des diagnostics peuvent être réalisés afin d'identifier notamment des **atouts** ou des **problématiques,** ainsi que de définir des **besoins** en matière de propreté, de tranquillité, de végétalisation, d'équipements, d'animations...

Ces diagnostics peuvent se faire à l'aide de **différents outils,** comme des **marches exploratoires,** des **réunions publiques** ou des **enquêtes.**

PLAN D'ACTION

Un Plan d'action annuel est coconstruit par les partenaires. Celui-ci vise à définir les **priorités,** les **moyens affectés,** ainsi que les **échéances** pour **l'année à venir.**

Le Plan d'action est **revu chaque année** au regard du bilan de l'année écoulée et des problématiques identifiées.

COMMUNICATION

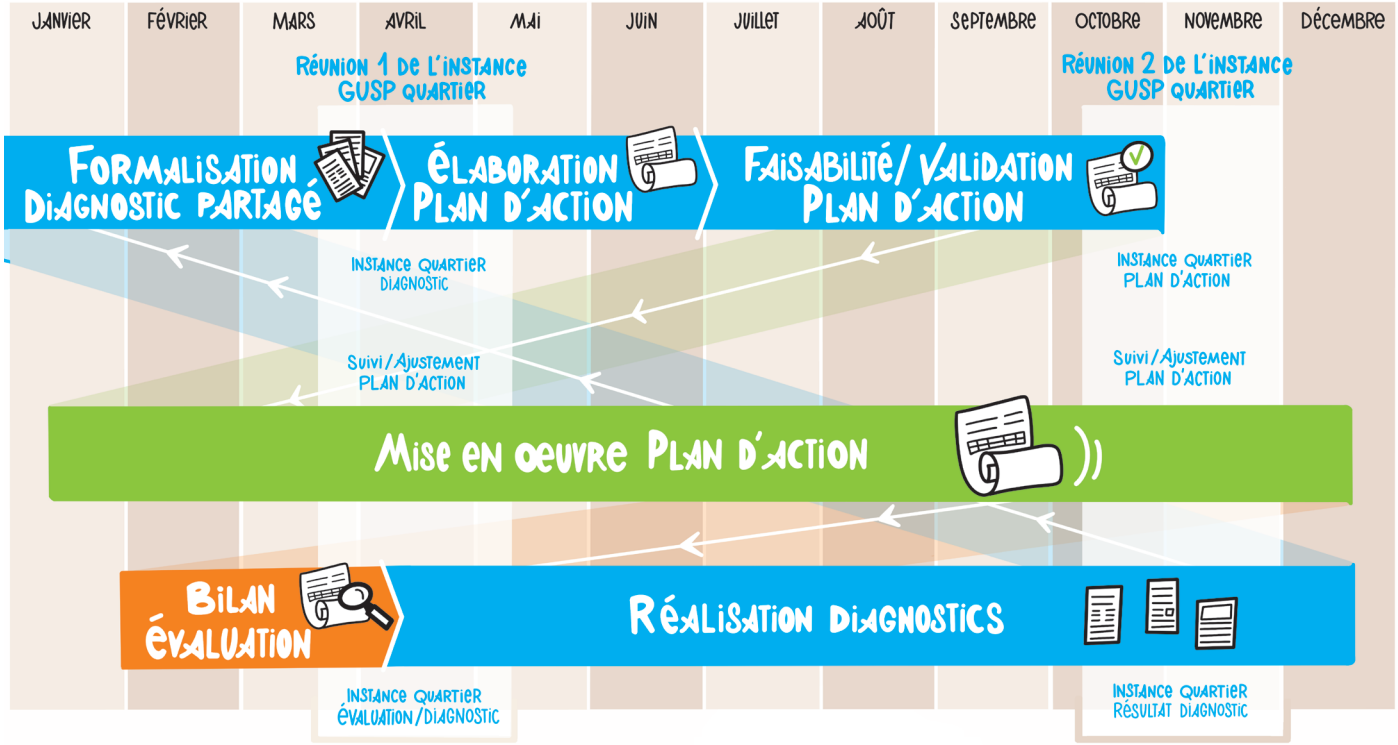
Les projets mis en place dans le cadre de la GUSP sont diffusés via les supports de communication de l'ensemble des partenaires (newsletter, réseaux sociaux, panneaux lumineux...). Les partenaires peuvent organiser des temps de valorisation et de mobilisation des habitants.

INSTANCE DE GOUVERNANCE

Un comité de suivi de la GUSP est **mis en place**. Il réunit des représentants de la collectivité (élus et techniciens), des représentants de l'État (bureau politique de la ville et délégué du Préfet), des représentants d'Angers Loire Métropole (Mission Politique de la ville), des bailleurs, des associations et des conseillers citoyens des deux quartiers. Ce comité **se réunit au moins deux fois par an** et a pour but de suivre les **actions mises en place** dans le cadre du Plan d'action et de créer le nouveau Plan d'action pour l'année à venir.

La dernière réunion de l'année prend la forme d'un **comité stratégique** auquel participent des représentants de l'État (bureau politique de la ville et délégué du Préfet) et d'Angers Loire Métropole (Mission Politique de la ville). Dans cette réunion, le **Plan d'action** pour l'année à venir et le **bilan de la GUSP** sont **présentés** et **actés** par l'ensemble des signataires. À cette dernière réunion seront également associés les décideurs politiques de l'État, d'Angers Loire Métropole, de la collectivité et des bailleurs. **La Ville de Trélazé** constitue un ou des **groupes de travail** selon les besoins, auxquels pourront être associés les partenaires institutionnels, associatifs, les bailleurs sociaux et les membres du Conseil citoyen des quartiers prioritaires de la politique de la ville de Trélazé. **Un bilan annuel** des réalisations de la GUSP est présenté par la Ville de Trélazé auprès du **Comité de pilotage** du Contrat de ville Quartiers 2030.

⇨ LES GRANDES ÉTAPES DE LA GUSP POUR STRUCTURER L'ACTION TOUT AU LONG DE L'ANNÉE



ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

- **La Ville de Trélazé** s'engage à assurer la coordination de la démarche de GUSP et à mobiliser ses moyens afin d'assurer la mise en place de celle-ci.



- **Les bailleurs sociaux** s'engagent à assurer un entretien régulier de leurs logements et de leurs parties communes, et à mettre en place ou à soutenir des actions répondant aux besoins de leurs locataires.
- **L'État** s'engage à participer aux instances de pilotage du Contrat de ville et à contribuer à l'élaboration de la GUSP aux côtés de la collectivité en mobilisant les moyens relevant de sa compétence. Il s'engage également à mobiliser les moyens nécessaires au suivi des plans d'action de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).
- **Angers Loire Métropole** s'engage à contribuer à la démarche GUSP de la Ville de Trélazé, ainsi qu'à suivre l'exécution des conventions d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). La communauté urbaine anime également les instances de pilotage du Contrat de ville.

ÉVALUATION et SUIVI

- La démarche GUSP fait l'objet d'une évaluation dont les indicateurs sont **définis par l'ensemble des parties prenantes.**
- La démarche fait l'objet d'un **temps de bilan de l'année écoulée** où sont présentés l'ensemble des actions menées et l'aboutissement de la démarche au regard des indicateurs utilisés.
- **Le Plan d'action peut être révisé** en fonction des besoins identifiés ou des retours d'expériences des actions menées.



SIGNATAIRES DE LA CHARTE GUSP

angers loire métropole
communauté urbaine

VILLE DE Trélazé

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

meldomys locatif

Podeliha
Groupe ActionLogement
POUR LE DEVELOPPEMENT LIGERIEN DE L'HABITAT

© Imprimerie Ville d'Angers – Angers Loire Métropole / Juin 2026 / NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE.

angers loire métropole
communauté urbaine

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

VILLE DE Trélazé

meldomys locatif

Podeliha
Groupe ActionLogement
POUR LE DÉVELOPPEMENT LIGERIEN DE L'HABITAT